



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE L' AISNE**

***RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS***

**Édition partie 4 du mois de Juin 2018**

**PRÉFECTURE****SERVICE DES SÉCURITÉS***Pôle représentation de l'État*

Arrêté n° 2018-033 du 12 juin 2018 portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale Page 1130

*Service interministériel de défense et de protection civile*

Arrêté n° 02/2018/0044 en date du 26 juin 2018 de renouvellement de certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 de M. Mickaël GUÉRY Page 1147

Arrêté n° 2018-327 en date du 26 juin 2018 modifiant la composition du Conseil Départemental de Sécurité Civile de l'Aisne Page 1147

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ***Bureau de la légalité et de l'intercommunalité*

Arrêté n° DCL/BLI/2018/20 en date du 22 juin 2018 portant adhésion de la commune de Charly-sur-Marne à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USES) Page 1149

Arrêté n° DCL/BLI/2018/21 en date du 22 juin 2018 portant modification des compétences de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry Page 1150

Arrêté interdépartemental n° 2018-322 en date du 19 juin 2018 portant modification des statuts du syndicat mixte « Entente Oise-Aisne », ainsi que son annexe Page 1153

Arrêté préfectoral n° DCL/BLI/2018/22 en date du 22 juin 2018 portant dissolution de la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon et son annexe Page 1157

ARRÊTÉ n° DCL/BLI/2018/23 en date du 28 juin 2018 portant projet de périmètre du syndicat intercommunal issu de la fusion du syndicat des eaux d'Ambleny et Saint-Bandry, du syndicat des eaux de la vallée de la Vesle, du syndicat des eaux du Sud de Soissons et du Nadon, du syndicat des eaux de Fleury, Dampleux, Faverolles, Troesnes et Oigny-en-Valois, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des communes de Launoy et de Grand-Rozoy, du syndicat des eaux de Montgobert, Soucy et Puisieux-en-Retz, du syndicat des eaux de la région de Morsain, du syndicat des eaux de la région de Vic-sur-Aisne et du syndicat des eaux de Vivières et Mortefontaine Page 1158

*Bureau des Finances Locales*

Arrêté n° 2018-330 en date du 25 juin 2018 portant suppression de la régie de recettes d'État auprès de la ville de FERE-EN-TARDENOIS Page 1160

Arrêté n° 2018-331 en date du 25 juin 2018 portant suppression de la régie de recettes d'État auprès de la ville de GUISE Page 1161

Arrêté n° 2018-332 en date du 25 juin 2018 portant suppression de la régie de recettes d'État auprès de la ville de CHAUNY Page 1161

**SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-QUENTIN***Pôle réglementation générale et sécurité*

Arrêté n° 2018-328 en date du 26 juin 2018 portant renouvellement de l'habilitation funéraire du crématorium d'Holnon Page 1162

**SOUS-PRÉFECTURE DE VERVINS***Pôle politiques publiques et collectivités territoriales*

Arrêté préfectoral n° 2018-324 en date du 23 juin 2018 portant prolongation de la mission du liquidateur du Syndicat mixte Thiérache Développement Page 1163

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES***Secrétariat général*

Arrêté n° 1-2018 en date du 20 juin 2018 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018 Page 1164

*Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction  
Unité Habitat Logement*

Arrêté préfectoral n° 2018-319 du 12 juin 2018 modifiant la composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) Page 1169

*Service de l'Agriculture - Unité Foncier agricole*

Arrêté n° 2018-329 en date du 28 juin 2018 relatif au cours du raisin servant de base de calcul au prix des baux Page 1170

*Sécurité routière transport éducation routière – Coordination transports réglementation*

Arrêté n° 2018-320 en date du 21 juin 2018 portant retrait de l'agrément d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé "LR FORMATIONS" dont le siège social se situe à MAROMME (76) Page 1172

Arrêté n° 2018-321 en date du 21 juin 2018 portant retrait de l'agrément d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé "PREVENTION ROUTIERE FORMATION " dont le siège social se situe à PARIS 8ème (75) Page 1173

Arrêté n° 2018-323 en date du 21 juin 2018 portant retrait de l'agrément d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé " FRANCIS CHAMP " dont le siège social se situe à VALENCE (26). Page 1174

Arrêté n° 2018-336 en date du 28 juin 2018 portant retrait de l'agrément d'exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «AUTO-ÉCOLE HERBET» sis 90/94 rue du général Leclerc à VILLERS-COTTERETS (02600) Page 1175



VU le décret 2017-831 du 5 mai 2017 modifiant la composition des membres de la commission locale d'amélioration de l'habitat ou l'article R 321-10 ;

VU le courrier du 30 mars 2018 de Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne ;

VU le courrier en date du 29 mai 2017 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

VU le courrier en date du 17 août 2017 de la Communauté d'agglomération du Soissonnais ;

SUR PROPOSITION de la déléguée adjointe de l'Agence dans le département :

### ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 modifié le 20 septembre 2017 fixant la composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat est modifié comme suit :

f) deux personnes qualifiées pour ses compétences dans le domaine social :

– *membre titulaire*

Madame Marie-José BRISSY, Présidente de la Caf de l'Aisne, 1 ruelle des Monts 02000 Laon, remplace Monsieur Guy DUVAL.

Le reste de l'article et de l'arrêté est sans changement.

Article 2 : Les membres de la commission autres que les membres de droit sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable. Dans ces conditions, Madame Marie-José BRISSY est nommée pour le temps du mandat de Monsieur Guy DUVAL jusqu'au prochain renouvellement de ladite commission d'amélioration locale de l'habitat.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aisne et le délégué de l'Agence dans le département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à Laon, le 12 juin 2018

le Préfet de l'Aisne  
Signé : Nicolas BASSELIER

*Service de l'Agriculture - Unité Foncier agricole*

Arrêté n° 2018-329 en date du 28 juin 2018 relatif au cours du raisin servant de base de calcul au prix des baux

LE PRÉFET DE L' AISNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives au statut du fermage,

VU l'arrêté préfectoral du 8 août 2014 relatif à la détermination du prix du raisin fermage,

VU l'arrêté préfectoral du 7 février 2018 donnant délégation de signature à M. Pierre Philippe FLORID, directeur départemental des territoires,

VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2018 relatif à la subdélégation de signature du directeur départemental des territoires en faveur de ses collaborateurs,

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 8 août 2014, le prix du raisin à retenir pour le calcul du fermage est fixé comme suit selon les prix observés à la vendange 2017 :

Azy sur Marne .....	5,59 euros le kg	Essomes sur Marne.....	5,59 euros le kg
Barzy sur Marne .....	5,67 euros le kg	Etampes sur Marne.....	5,59 euros le kg
Baulne en Brie .....	5,67 euros le kg	Fossoy.....	5,59 euros le kg
Bézu le Guéry .....	5,59 euros le kg	Gland.....	5,59 euros le kg
Blesmes.....	5,59 euros le kg	Jaulgonne.....	5,67 euros le kg
Bonneil.....	5,59 euros le kg	Mézy Moulins.....	5,67 euros le kg
Brasles.....	5,59 euros le kg	Mont Saint Père.....	5,59 euros le kg
Celles les Condé .....	5,67 euros le kg	Monthurel .....	5,67 euros le kg
Chapelle Monthodon (La).....	5,67 euros le kg	Montreuil aux Lions.....	5,59 euros le kg
Charly sur Marne.....	5,59 euros le kg	Nesles la Montagne.....	5,59 euros le kg
Chartèves .....	5,59 euros le kg	Nogent l'Artaud .....	5,59 euros le kg
Château Thierry.....	5,59 euros le kg	Nogentel .....	5,59 euros le kg
Chézy sur Marne.....	5,59 euros le kg	Passy sur Marne.....	5,67 euros le kg
Chierry.....	5,59 euros le kg	Pavant.....	5,59 euros le kg
Condé en Brie .....	5,67 euros le kg	Reuilly Sauvigny.....	5,67 euros le kg
Connigis.....	5,67 euros le kg	Romeny sur Marne.....	5,59 euros le kg
Courtemont Varennes.....	5,67 euros le kg	Saint Agnan.....	5,67 euros le kg
Crézancy .....	5,67 euros le kg	Saulchery.....	5,59 euros le kg
Crouttes sur Marne.....	5,59 euros le kg	Trélou sur Marne.....	5,67 euros le kg
Domptin.....	5,59 euros le kg	Villiers Saint Denis.....	5,59 euros le kg

**Article 2** : Le secrétaire général de la Préfecture et le directeur départemental des territoires de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

LAON, le 28 JUIN 2018

Pour le Préfet, et par délégation,  
Signé : Mme Marie COLLARD,  
Cheffe de Service Agriculture